



## Garde partagée / pension alimentaire - différence de revenus

Par **Seb75007**, le **19/09/2020** à **13:34**

Bonjour,

Je me permets de solliciter votre aide et conseils dans le cadre d'un divorce prononcé avec un enfant en garde alternée.

Mon divorce s'est fait par consentement mutuel avec une garde alternée de mon fils une semaine sur deux et la moitié des vacances.

Au moment du divorce, moi et mon ex-compagne étions tous deux célibataires. Mon salaire était alors plus élevé (3500 pour 2500 € / mois) nous nous sommes mis d'accord pour que je verse une pension alimentaire de 200 € à mon ex-compagne.

Depuis quelques mois, elle a emménagé avec un nouveau compagnon (bien acheté communément semblerait-il) et ils vivent ensemble.

Ses charges ont donc diminué et je voulais prendre conseil auprès de vous avant une éventuelle demande de médiation voire JAF si elle n'accepte pas:

- 1) Le montant de 200 € vous semble-t-il cohérent vu les éléments fournis ?
- 2) Etant donné que ses charges ont baissé alors que les miennes n'ont pas changé, pensez-vous qu'il soit judicieux d'entamer des démarches ?

La situation entre elle et moi est très tendue et je ne souhaite pas que cela se répercute sur notre fils. A côté de cela, elle est extrêmement vénale et ne participe absolument pas financièrement à son éducation.

Pour exemple, elle ne l'a pas pris une seule journée durant les 2 mois 1/2 de confinement et a refusé catégoriquement que je verse le montant de cette pension sur le compte de notre fils alors qu'elle n'a eu aucun frais durant cette période.

Je vous remercie infiniment pour votre aide et conseils.

Bien à vous,

Par **Zénas Nomikos**, le **19/09/2020** à **14:54**

Bonjour,

je vous conseille d'écrire au JAF qui donnera suite et apportera des réponses à vos questions. J'ai lu dans une revue que les magistrats sont des ingénieurs sociaux.